

# Volonté d'engagement et participation démocratique des jeunes

## Déclaration du groupe CFTC

Le constat dressé par Kenza Occanzey et Manon Pisani, est sans appel : les jeunes générations désertent de plus en plus les bureaux de vote pour exercer une « citoyenneté distante », quel que soit le type de scrutin. Si Le Premier Ministre s'en inquiétait, dans sa lettre de saisine, le présent document le confirme et appuie là où ça fait mal.

Soulignons tout d'abord le hiatus entre les jeunes et le processus de décision démocratique ; il en résulte, une perte de confiance dans les élus et le système démocratique, un sentiment d'exclusion et la perception d'être des citoyens à part, phénomène accentué par le peu de considérations que les politiques leur portent et la difficulté pour les jeunes de s'inscrire dans un fonctionnement ultraprofessionnalisé de la vie politique. A leurs yeux, comme à ceux de bon nombre de citoyens, la participation à un scrutin électoral ne saurait à elle seule résumer l'acte démocratique.

Plusieurs exemples européens montrent que ce n'est pas une fatalité. C'est donc le système français qu'il faudrait revoir. Nos institutions issues d'un long processus démocratique ont du mal à s'adapter à l'évolution rapide de la société et ne semblent plus répondre aux attentes de nos jeunes concitoyens. Notre classe politique représente mal de la sociologie de notre pays ; elle est en décalage par rapport à ce que vivent les jeunes dans leur quotidien ; elle parvient d'autant plus difficilement à prendre en compte la diversité de cette jeunesse.

Pour autant les jeunes s'engagent de manière active, notamment par des gestes concrets de solidarité et dans le souci de faire vivre la notion d'égalité, fondement de notre Constitution. Leur participation aux travaux de cette assemblée témoigne aussi de cet engagement.

La CFTC fait sienne l'ensemble des préconisations, notamment celles liées à l'apprentissage démocratique précoce et en soutient d'autres, majeures.

C'est le cas de la préconisation 6 qui met l'accent sur l'engagement commun, qui doit être reconnu comme un maillon important de notre société, et déboucher sur une valorisation des compétences et des qualifications.

Le fait d'associer les jeunes à la co-construction des politiques publiques, comme y invite la préconisation 10, et à la gouvernance des projets de développement territorial (préconisation 17) constitue pour la CFTC un deuxième axe essentiel des réformes à adopter pour favoriser la participation et renforcer l'engagement des jeunes.

La CFTC soutient également sans état d'âme la préconisation 12 qui recommande l'accès aux aides sociales dès l'âge de 18 ans. C'est une nécessité pour faire évoluer la place des jeunes, leur conférer une légitimité et changer leur rapport aux institutions.

Dans cette perspective, la préconisation 14 permettrait de faciliter et de simplifier les procédures d'inscription sur les listes électorales pour les jeunes et constitue une des premières mesures à prendre.

La CFTC apprécie les pistes de réflexion avancées à la fin de l'avis. Elles pourraient, en effet, constituer autant de préconisations. Nous sommes toutefois réservés à l'égard du vote blanc. Sa matérialisation constitue une avancée, sa comptabilisation en revanche – outre le fait qu'elle va complexifier l'élection et l'éligibilité des candidats – ne permettra pas de mesurer la neutralité ou la défiance des électeurs et encore moins d'inciter les jeunes au vote.

La CFTC regrette, enfin, que la question de l'identification aux candidats et/ou aux idées qu'ils développent ne soit qu'esquissée dans l'avis ; c'est un élément essentiel au renouvellement de l'enthousiasme politique des jeunes. Comme l'a fort bien formulé Madame Boulainseur, Maire d'arrondissement de Marseille, « si la chose publique ne vient pas aux jeunes, les jeunes n'iront pas vers la chose publique ».

Le groupe CFTC remercie les rapporteurs, ainsi que l'ensemble des membres de la commission temporaire, pour la richesse du travail fourni et a voté en faveur de cet avis